

CALENDRIER 2022

COLLECTES EN PORTE-À-PORTE
DES DÉCHETS MÉNAGERS

Mettet

AVEC
L'ÉCONOMIE
CIRCULAIRE,
LA BOUCLE
EST
BOUCLÉE!



Commune de



Mettet

Ensemble trions bien, recyclons mieux

Fostplus

Consignes générales pour une bonne collecte des déchets



Horaires?

Sortez vos déchets **avant 7h** le matin du jour de collecte ou **la veille au soir après 18h**. Attention, en juillet et en août, en raison des fortes chaleurs, les collectes commencent dès 5h du matin. Veuillez sortir vos déchets avant 5h ou la veille au soir.



Intempéries

Par temps de neige ou de verglas, les camions collecteurs sont souvent dans l'incapacité d'assurer les collectes, étant donné leur poids et leurs arrêts fréquents. Dans ce cas, veuillez rentrer vos déchets et ressortez-les à la prochaine collecte du même type.



Dépôt?

Faites en sorte que votre conteneur à puce, vos papiers-cartons, vos sacs organiques et vos nouveaux sacs bleus soient bien visibles et accessibles. Vos déchets doivent se trouver **en bord de voirie** et ne pas gêner le passage. Ne placez pas vos sacs en hauteur car cela rend difficile le travail des collecteurs. Enfin, évitez de les mettre dans la rigole quand il pleut.

En cas de chantier dans votre rue, placez vos déchets à un endroit accessible au camion de collecte.



Déchets coupants?

Pour la collecte de déchets résiduels en sac payant, emballez les déchets coupants dans du papier journal, de façon à ce qu'ils ne risquent pas de blesser le collecteur.



Poids maximum?

Afin de préserver la sécurité des collecteurs, le poids des sacs de déchets ou caisses de papiers-cartons ne doit pas dépasser **15 kg**.



Déchet recyclable?

Ce logo sur un emballage indique que l'entreprise qui met le produit sur le marché contribue au financement des collectes sélectives, du tri et du recyclage des emballages ménagers. Cela ne dit rien sur la recyclabilité du produit ou de son emballage et ce n'est pas une instruction de tri.

N'utilisez pas de contenant en plastique pour présenter vos sacs pour déchets organiques et papiers-cartons. Nous déclinons toute responsabilité s'ils sont endommagés lors de la collecte.

Tableaux 2022 des collectes



Déchets ménagers résiduels & déchets organiques



Papiers-cartons



PMC



Encombrants



Sapins de Noël

→ BIESMERE, BOSSIERE METTET, ERMETON-SUR-BIERT, FURNAUX, GONNOY, GRAUX, MAISON, SAINT-GERARD, STAVE

| Janvier | Février | Mars | Avril | Mai | Juin | Juillet | Août | Septembre | Octobre | Novembre | Décembre |
|---------------|---------------|-------------------|---------------|-----------|------------------|-----------|---------------|------------------|---------------|---------------|------------------|
| 6, 13, 20, 27 | 3, 10, 17, 24 | 3, 10, 17, 24, 31 | 7, 14, 21, 28 | 5, 12, 19 | 2, 9, 16, 23, 30 | 7, 14, 28 | 4, 11, 18, 25 | 1, 8, 15, 22, 29 | 6, 13, 20, 27 | 3, 10, 17, 24 | 1, 8, 15, 22, 29 |
| 28 | 25 | 25 | 22 | 20 | 17 | 15 | 12 | 9 | 7 | 4 | 9 |
| 12, 26 | 9, 23 | 9, 23 | 6, 20 | 4, 18 | 1, 15, 29 | 13, 27 | 10, 24 | 7, 21 | 5, 19 | 2, 16, 30 | 14, 28 |

La collecte des encombrants se fait sur demande auprès de la Ressourcerie Namuroise au **081/26.04.00**. Infos: www.laressourcerie.be

Collecte des sapins par le Service Technique Communal du **17 au 21 janvier 2022**

→ BIESME, DEVANT-LES-BOIS, LES BRUYÈRES, METTET, ORET, PONTAURY, PRÉE, SCRY, WAGNEE

| Janvier | Février | Mars | Avril | Mai | Juin | Juillet | Août | Septembre | Octobre | Novembre | Décembre |
|---------------|---------------|-------------------|---------------|-----------|------------------|-----------|---------------|------------------|---------------|---------------|------------------|
| 6, 13, 20, 27 | 3, 10, 17, 24 | 3, 10, 17, 24, 31 | 7, 14, 21, 28 | 5, 12, 19 | 2, 9, 16, 23, 30 | 7, 14, 28 | 4, 11, 18, 25 | 1, 8, 15, 22, 29 | 6, 13, 20, 27 | 3, 10, 17, 24 | 1, 8, 15, 22, 29 |
| 21 | 18 | 18 | 15 | 13 | 10 | 8 | 5 | 2, 30 | 28 | | 2, 30 |
| 12, 26 | 9, 23 | 9, 23 | 6, 20 | 4, 18 | 1, 15, 29 | 13, 27 | 10, 24 | 7, 21 | 5, 19 | 2, 16, 30 | 14, 28 |

La collecte des encombrants se fait sur demande auprès de la Ressourcerie Namuroise au **081/26.04.00**. Infos: www.laressourcerie.be

Collecte des sapins par le Service Technique Communal du **17 au 21 janvier 2022**





Collecte des déchets organiques



Déchets de cuisine



Marcs de café et sachets de thé, épluchures et coquilles, aliments périmés



Petits déchets de jardin



Herbes, plantes d'appartement, fleurs fanées, déchets végétaux de jardin



Autres déchets



Cartons de surgelés, bâtons de glaces (genre frisco), essuie-tout, nappes et mouchoirs en papier, litières **biodégradables**, cendres froides de bois non traité, cartons alimentaires **soillés**



INTERDIT À trier comme suit:

Ordures ménagères



ATTENTION
Tous les types de langes enfants et adultes sont interdits dans les organiques

Nouveau Sac Bleu



Recyparc



Consignes à suivre:

- Attention, n'achetez pas n'importe quels sacs... **Seuls les sacs biodégradables réglementaires BEP bien triés sont collectés !**
- Retrouvez les conseils d'utilisation et la liste des points de vente des sacs biodégradables sur www.bep-environnement.be.
- Les emballages non biodégradables n'ont pas leur place dans le sac organique.



Collecte des papiers-cartons

En porte-à-porte ou via les recyparcs



Papiers



Papiers propres non souillés



Cartons



Cartons propres non souillés et aplatis

Consignes à suivre:

- Vos papiers-cartons ne peuvent pas être présentés en vrac, mais ficelés ou glissés dans une boîte en carton résistante.
- N'utilisez pas de contenant en plastique pour présenter vos papiers-cartons à la collecte.
- N'utilisez ni bandes adhésives ni sacs en plastique.
- Les conteneurs papiers-cartons doivent être sortis **uniquement lorsqu'ils sont pleins.**



INTERDIT À trier comme suit:

Nouveau Sac Bleu



Film en plastique

Déchets organiques



Ordures ménagères



Sac de ciment

Recyparc



Papier peint





Collecte des PMC dans le Nouveau Sac Bleu

Emballages en Plastique



Bouteilles

Flacons



Barquettes et rapiers

Pots et tubes



Films

Sacs et sachets

Emballages Métalliques



Canettes et boîtes de conserve

Aérosols

Barquettes et rapiers

Couvercles

Bouchons et capsules

Les règles pour un bon recyclage



Égouttez et videz bien tous les emballages.

Aplatissez les bouteilles en plastique, remettez le bouchon.



Enlevez le film en plastique de la barquette et jetez-les séparément dans le sac.

ATTENTION



N'imbriguez pas les emballages les uns dans les autres et ne les mettez pas ensemble dans des sacs noués (laissez-les en vrac).



N'accrochez rien à l'extérieur du sac.

Cartons à boissons



INTERDIT – À trier comme suit:

- Emballages avec bouchon de sécurité enfant
- Emballages avec au moins un des pictogrammes suivants:
- Emballages avec une contenance supérieure à 8 L.
- Emballages composés d'un mix de matériaux (ex. couche de film en plastique + couche de film en aluminium) ne pouvant pas être séparés, comme certaines pochettes de boisson, de compotine ou de nourriture humide pour animaux, etc
- Emballages d'huile de moteur et lubrifiants, combustibles, pesticides, colle, peintures et vernis, tubes de silicone

La frigolite

Autres objets : **Déchets ménagers résiduels**



Recyparc



Comment trier les DÉCHETS DANGEREUX? Suivez le guide!

Emballages BIEN VIDES*

* Bien vidés, bien égouttés ou bien raclés

Vous hésitez?



Lessive

Gel WC

Laque**

Adoucissant

Eau de javel

Liquide de rinçage

Nettoyant WC

Détachant textile

✓ sans bouchon de sécurité enfant ET sans symbole

✓ sans bouchon de sécurité enfant OU avec un de ces symboles

** Seuls les aérosols alimentaires et cosmétiques peuvent être jetés dans le sac PMC.

À JETER DANS LE NOUVEAU SAC BLEU

avec un bouchon de sécurité enfant



OU avec un de ces symboles



OU Emballages d'huile de moteur et lubrifiant, pesticides, colle, peintures et vernis, tubes de silicone

À DÉPOSER AU RECYPARC

Emballages NON VIDES avec un de ces symboles:



À DÉPOSER AU RECYPARC

Pour plus d'informations, adressez-vous aux collaborateurs du recyparc.

ATTENTION

pas repris au recyparc, appelez le 112





Collecte des bouteilles, bocaux et flacons en verre transparents

➤ À déposer dans les bulles ou via les recyparcs



Verre incolore

Verre coloré

Dans les bulles comme dans les camions, le verre coloré et incolore ont chacun leur place.



INTERDIT À TRIER COMME SUIV :



Nouveau Sac Bleu



Couvercle en métal



Capsule



Couvercle en plastique



Porcelaine



Miroir ou verre plat cassé



Néon



Ampoule économique ou LED à visser



Bouchon de liège

Ordures ménagères



Opaline



Cristal



Ampoule à incandescence ou halogène



Le verre résistant aux hautes températures

CONSEILS À SUIVRE :

- Séparez le verre incolore du verre coloré.
- Bien vidé; ni couvercle ni bouchon.
- Attention, les déchets laissés autour des bulles à verre sont interdits et considérés comme des infractions environnementales, passibles de poursuites administratives ou judiciaires.



Recyparc

La liste des matières acceptées dans les recyparcs et les quotas annuels et journaliers maximum sont repris dans le guide pratique des recyparcs disponible sur demande auprès des préposés ou sur www.bep-environnement.be.

ADRESSE DU RECYPARC :

ZI Rue Somtet à Mettet

HORAIRES

Ouvert du mardi au samedi de 9h à 17h.

Dernière entrée à 16h45 en cas d'engorgement.

Fermé les dimanches et jours fériés légaux,

les samedi 24/12/2022 et 31/12/2022 à partir de 12h.

Dates de fermeture exceptionnelles de votre recyparc :

le jeudi 27/10/22 (toute la journée) et
le samedi 12/11/22 (toute la journée)

Collecte dans les recyparcs :

🚲 Vélos : 23 avril 2022
🌐 Jouets : 15 octobre 2022

- Les déchets doivent être préalablement triés au maximum pour gagner du temps sur place.
- À votre arrivée au recyparc, merci de bien vouloir ouvrir spontanément votre coffre afin de faire vérifier vos apports de déchets par le préposé.

- Les usagers respecteront le règlement et resteront corrects et courtois envers le personnel des recyparcs; en cas de désaccord, les usagers peuvent contacter les responsables de BEP Environnement. Tout comportement de nature agressive fera l'objet de poursuites.

- Nous vous rappelons que les préposés sont présents sur le site pour vous aider au tri des déchets apportés et non dans le déchargement de ceux-ci, sauf cas exceptionnels.

- Pour éviter l'envol des déchets, les remorques doivent être correctement bâchées. L'utilisateur est tenu de ramasser les déchets tombés de son véhicule ou remorque sur la voie publique ou dans l'enceinte du recyparc.
- La récupération des matières dans les recyparcs est interdite, à l'exception des actions ponctuelles menées avec les associations locales.



Vous pouvez à tout moment consulter le calendrier en ligne sur

www.bep-environnement.be.



Grand Nettoyage de Printemps les 24, 25, 26 et 27 mars 2022

Découvrez ce projet et bien d'autres encore sur www.walloniepluspropre.be.



Téléchargez gratuitement l'application Recycle!

pour recevoir une alerte la veille du jour de collecte de vos déchets et tout connaître sur les collectes des déchets.



L'application web des recyparcs

Vous pouvez consulter l'état de vos quotas personnels sur Internet. Demandez votre accès aux préposés des recyparcs et connectez-vous sur <https://mes-quotas.bep-environnement.be>.

Quelles sont les fonctionnalités proposées?

- Consulter l'état de vos quotas.
- Trouver le recyparc le plus proche en fonction du type de déchet dont vous voulez vous débarrasser.

UNE NEWSLETTER POUR NE RIEN LOUPEZ !
Abonnez-vous à la newsletter du MAGdÉ et recevez chaque trimestre, une sélection d'articles et de conseils pratiques.

Dans ce magazine en ligne, vous trouverez :

- DES CONSEILS pour réduire vos déchets ;
- DES INSPIRATIONS ET ASTUCES pour réutiliser au lieu de jeter ;
- DES DOSSIERS THÉMATIQUES pour approfondir le sujet ;
- DES VIDÉOS ET DES ANIMATIONS pour vous amuser !

RENDEZ-VOUS SUR www.magde.be • <https://www.facebook.com/leMAGdE>

RÉDUIRE RECYCLER RÉUTILISER VALORISER

Logos: BELUX, HYGEA, nbw, ipal, tibi, walo

MAGdÉ - Le magazine sympa pour vous aider à réduire votre production et à assurer la bonne gestion de vos déchets. Le **MAGdÉ**, ce sont des conseils, des astuces et des actus toute l'année. Chaque trimestre, nous proposons un dossier thématique pour approfondir un sujet. Pour nous suivre, rien de plus simple, il suffit de s'abonner à la Newsletter sur www.magde.be.